

Chargé(e) d'opérations

Le/la chargé(e) d'opérations est le responsable du montage administratif et technique et de la conduite d'un portefeuille d'opérations de construction et d'acquisition-amélioration, de réhabilitation, d'amélioration, de démolition, de restructuration ou de requalification en lien avec le responsable développement.

<u>Direction / service</u>	<u>Supérieur hiérarchique</u>	<u>Statut / classification</u>
<ul style="list-style-type: none">• Direction technique	<ul style="list-style-type: none">• Responsable développement	<ul style="list-style-type: none">• C3N1

Activités principales

- réaliser les études, le montage et la conduite des opérations

Environnement et conditions de travail

- rattachement au siège avec déplacements sur l'ensemble du département
- interactions fréquentes avec les autres directions et services
- interactions fréquentes avec les collectivités locales et les maîtres d'œuvre...

Description du poste dans ses grandes lignes

PHASE ETUDES ET MONTAGE

- établit selon les indications du responsable développement, la nomenclature des études et procédures à mettre en œuvre, ainsi que les ressources internes et externes à mobiliser pour la réalisation du montage des opérations dont il a la charge
- réalise une estimation prévisionnelle du montant des travaux, honoraires et frais et élabore, conjointement avec le responsable développement, le calendrier prévisionnel de l'opération
- rédige les cahiers des charges des différents prestataires externes à recruter, analyse les offres et propose les attributions en découlant
- réalise ou fait réaliser les études et diagnostics techniques et les constats et certificats nécessaires et valide les notes d'honoraires et les factures correspondantes après vérification du service fait
- dresse les plans selon les instructions du responsable développement (opérations en maîtrise d'œuvre interne)

- réalise ou fait réaliser et contrôle tous les documents administratifs réglementaires et fait procéder aux constats d'huissiers nécessaires
- pilote ou assume les différentes phases d'élaboration du projet tout en veillant à la maîtrise des coûts et des délais, participe aux revues de projet et aux commissions techniques, rédige les comptes rendus et propose la validation des phases contractuelles (maîtrise d'œuvre externe)
- réalise ou rassemble et vérifie les pièces techniques composant les dossiers de consultation des entreprises avant transmission à la direction de la commande publique et des moyens généraux
- participe à l'élaboration des demandes budgétaires
- participe à la veille technique et réglementaire et à l'élaboration et à la mise à jour des référentiels techniques applicables aux opérations de l'Office

PHASE CONDUITE DE TRAVAUX

- assume les tâches administratives réglementaires liées aux chantiers : déclaration d'ouverture de chantier, demande d'adressage de l'ouvrage à la mairie, déclaration d'achèvement des travaux...
- effectue les démarches incombant à la maîtrise d'ouvrage auprès des concessionnaires de réseaux fluides et énergies
- veille au respect du CCTP, des marchés en phase réalisation et des délais contractuels
- représente l'Office aux réunions de chantier et établit les comptes rendus de chantier (opérations en maîtrise d'œuvre interne)
- établit et tient à jour le planning d'exécution, s'assure de la transmission par les entreprises des documents d'exécution, plans de réservation, bordereau de suivi des déchets, en cas d'absence d'OPC (ordonnancement pilotage et coordination)
- rédige (dans les cas de maîtrise d'œuvre interne) les demandes d'avenants techniques et/ou financiers éventuels
- valide les situations de travaux, les notes d'honoraires et les factures après vérification du service fait
- assiste le maître d'œuvre aux opérations de réception ou procède aux opérations de réception (dans le cas de maîtrise d'œuvre interne)
- réalise un suivi des réserves de réception
- suit l'opération durant l'année de parfait achèvement
- réalise un suivi du budget des opérations

Formation et profil

- de formation supérieure (minimum Bac+3 ou diplôme spécialisé dans le génie civil ou dans le domaine du BTP) ou de niveau de connaissances équivalent acquis par l'expérience
- expérience technique solide requise

Connaissances

- techniques de construction et réglementation (sécurité, accessibilité...)
- notions de droit de l'urbanisme et code de la construction et de l'habitation
- connaissances en thermique du bâtiment
- notions de dessin technique (DAO/CAO)
- sensibiliser à la notion de développement durable

Compétences opérationnelles

- pilotage de chantiers
- qualités rédactionnelles

Compétences comportementales

- travail en équipe
- rigueur et organisation
- capacités d'analyse et de synthèse
- bon relationnel